



LegalSource™ Audit Report

for BONUST HARVEST SA

Assessment 2022

Report date: 19 Juillet 2022

Certificate code : NC-LS-065503

Issued date: 20.07.2022

Organisation Contact

XU JIANHUA

Responsable Gestion Durable

GSM : +241 07 56 22 23

Email : jacquesxu@bonus-harvest.com

BP : 2 473, Libreville (GABON)

Tel : (241) 01 70 57 07

Fax : (241) 01 70 57 07

Audit managed by

NEPCon Africa

Personne à contacter: Steve NGAPOUT MOUNCHIKPOU

Tel: +237 696 07 55 54

Courriel: sngapout@preferredbynature.org

LegalSource Audit Report Template:	
Document Code:	LS-03
Type of document:	LegalSource Audit Report Template
Scope:	International
Status of document:	Approved
Version:	V 2.1
Date:	23 January 2018
Consultation period:	N/A
Approval body:	NEPCon
Contact person:	Darren Brown, Forest Legality Programme Manager
Contact email:	db@nepcon.org

Contents

A. INTRODUCTION	4
B. SCOPE	4
C. AUDIT FINDINGS	10
D. CLOSED NON-CONFORMANCES (NON APPLICABLE).....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
E. LEGALSOURCE DUE DILIGENCE CHECKLIST (CONFIDENTIAL)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
F. LEGAL COMPLIANCE AT THE FOREST LEVEL (CONFIDENTIAL).....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
STANDARD CHECKLIST	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
G. LEGAL COMPLIANCE IN THE SUPPLY CHAIN (CONFIDENTIAL).....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
STANDARD CHECKLIST	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
I. CHAIN OF CUSTODY (COC) (CONFIDENTIAL).....	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
STANDARD CHECKLIST	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
APPENDIX 1: OVERVIEW OF PRODUCTS/ SUPPLY CHAINS EVALUATED (CONFIDENTIAL) ...	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
APPENDIX 2: EXHIBIT LIST (CONFIDENTIAL)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
APPENDIX 3 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES (CONFIDENTIAL)	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

A. Introduction

The purpose of this report is to document conformance with the requirements of the LegalSource standard by **BONUS HARVEST SA** hereafter referred to as "Organisation". The report presents findings of LegalSource auditors, who have evaluated the Organisation's systems and performance against the applicable requirements. The sections below provide the audit conclusions and follow-up actions required by the Organisation.

Dispute resolution: If stakeholders have concerns or comments about the LegalSource standard or the auditing body, they are encouraged to contact their closest NEPCon regional office. Formal concerns and complaints should be sent in writing.

B. Scope

The LegalSource audit, report and certificate covers the following scope:

Report Type	
Report type:	Confidential

Organisation Details	
Primary contact:	XU JIANHUA Responsable Gestion Durable et certification
Address:	BP : 2 473, Libreville (GABON) Tel : (241) 01 70 57 07 Fax : (241) 01 70 57 07
Tel/Web/Email:	Tel : +241 07 56 22 23 Email : jacquesxu@bonus-harvest.com
Jurisdiction of primary legal entity:	République du Gabon
Primary Activity	Exploitation forestière et première transformation du bois
Description of Organization:	<p>BONUS HARVEST est une Société Anonyme (SA) de droit Gabonais spécialisée dans l'exploitation forestière et la transformation du bois, installée en République du Gabon depuis 2005.</p> <p>Il s'agit d'une société à capitaux chinois dont la Direction Générale se trouve dans la Commune de Libreville au Gabon. Celle-ci est chargée des opérations commerciales dont la vente et l'exportation des produits vers les marchés européens et chinois.</p> <p>L'entreprise a obtenu par transfert les Permis Forestiers Associés (PFA) N° 87/04, 88/04 et 86/04 qui constituent aujourd'hui la Concession forestière sous Aménagement durable (CFAD) BONUS HARVEST composée de 2 blocs contigus séparés par la route économique Franceville-Libreville et d'une superficie globale de 128 000 hectares.</p> <p>La CFAD BONUS HARVEST est à cheval entre les provinces de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-lolo. Toutefois, la plus grande partie de la CFAD est localisée dans la province de l'Ogooué-Lolo dont le chef-lieu est la ville de Koula-Moutou.</p> <p>Les essences les plus exploitées par l'entreprise sont l'Okoumé (<i>Aucoumea klaineana</i>) et le Beli (<i>Paraberlinia bifoliolata</i>).</p> <p>La société BONUS HARVEST a installé une scierie de première transformation dans le village MOUKOUAGNIO dans la préfecture de Lolo-Bouenguidi, canton Lolo-Wagna, province de L'Ogooué-Lolo.</p> <p>La scierie est constituée de 2 lignes de production associées à 10 unités de séchage.</p>

	Elle a installé une base-vie principale dans le village MOUKOUAGNIO 2 où résident les travailleurs employés dans l'exploitation forestière de la concession et de l'unité de transformation ainsi que leurs familles.
--	---

Certificate Scope																																																																																					
Certificate Type	<input checked="" type="checkbox"/> Single site certificate <input type="checkbox"/> Group/ Multi-site certificate																																																																																				
Standards Evaluated:	<input checked="" type="checkbox"/> LegalSource Standard (LS-02) V2-1 <input checked="" type="checkbox"/> NEPCon Generic Chain of Custody Standard (NC-STD-01) <input type="checkbox"/> NEPCon Generic Group & Multi-Site Standard (NC-STD-02)																																																																																				
Product scope:	<p>Grumes récoltées dans la CFAD BONUS HARVEST, Provinces de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo, République du Gabon et transformées dans l'usine de MOUKOUAGNIO située dans la Province de l'Ogooué-Lolo, préfecture de Lolo-Bouenguidi, canton Lolo-Wagna .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de l'UFA</th> <th>Localisation</th> <th>Concessionnaire</th> <th>Superficie (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CFAD BONUS HARVEST</td> <td>Provinces de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo, République du Gabon</td> <td>BONUS HARVEST SA</td> <td>128 000</td> </tr> </tbody> </table> <p>Type de produits (suivant code douanier CEMAC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grumes (HS code 4403); - Bois débités (HS code 4407). <p>Essences forestières concernées (Voir Permis Annuel d'Opération AAC 2-3 CFAD BONUS HARVEST actuellement en cours d'exploitation)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom commercial</th> <th>Nom scientifique</th> <th>Nombre de pieds</th> <th>Volume prévisionnel (m³)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AGBA</td> <td><i>Gossweilerodendron balsamiferum</i></td> <td>14</td> <td>160,029</td> </tr> <tr> <td>ANDOUNG</td> <td><i>Monopetalanthus spp</i></td> <td>145</td> <td>1 306,851</td> </tr> <tr> <td>BELI</td> <td><i>Paraberlinia bifoliolata</i></td> <td></td> <td>27 038,295</td> </tr> <tr> <td>BILINGA</td> <td><i>Nauclea diderrichii</i></td> <td>8</td> <td>68,273</td> </tr> <tr> <td>DABEMA</td> <td><i>Piptadeniastrum africanum</i></td> <td>120</td> <td>1 153,199</td> </tr> <tr> <td>DIBETOU</td> <td><i>Lovoa trichlioides</i></td> <td>43</td> <td>369,070</td> </tr> <tr> <td>DOUSSIE</td> <td><i>Afzelia bipindensis</i></td> <td>5</td> <td>33,357</td> </tr> <tr> <td>EBIARA</td> <td><i>Berlinia bracteosa</i></td> <td>11</td> <td>56,595</td> </tr> <tr> <td>IROKO</td> <td><i>Milicia excelsa</i></td> <td>2</td> <td>23,210</td> </tr> <tr> <td>IZOMBE</td> <td><i>Testulea gabonensis</i></td> <td>30</td> <td>329,167</td> </tr> <tr> <td>KEVAZINGO(*)</td> <td><i>Guibourtia tessmannii</i></td> <td>78</td> <td>1 074,243</td> </tr> <tr> <td>KOSSIPO</td> <td><i>Entandophragma candollei</i></td> <td>14</td> <td>186,166</td> </tr> <tr> <td>MOVINGUI</td> <td><i>Distemonanthus benthamianus</i></td> <td>52</td> <td>305,577</td> </tr> <tr> <td>OKAN</td> <td><i>Cylicodiscus gabunensis</i></td> <td>837</td> <td>8 472,217</td> </tr> <tr> <td>OKOUME</td> <td><i>Aucoumea klaineana</i></td> <td>2 408</td> <td>23 105,859</td> </tr> <tr> <td>PADOUK</td> <td><i>Pterocarpus soyauxii</i></td> <td>493</td> <td>4 496,052</td> </tr> <tr> <td>PAU ROSA</td> <td><i>Swartzia fistuloides</i></td> <td>9</td> <td>37,306</td> </tr> <tr> <td>SAPELLI</td> <td><i>Entandophragma cylindricum</i></td> <td>10</td> <td>126,832</td> </tr> </tbody> </table>	Nom de l'UFA	Localisation	Concessionnaire	Superficie (ha)	CFAD BONUS HARVEST	Provinces de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo, République du Gabon	BONUS HARVEST SA	128 000	Nom commercial	Nom scientifique	Nombre de pieds	Volume prévisionnel (m ³)	AGBA	<i>Gossweilerodendron balsamiferum</i>	14	160,029	ANDOUNG	<i>Monopetalanthus spp</i>	145	1 306,851	BELI	<i>Paraberlinia bifoliolata</i>		27 038,295	BILINGA	<i>Nauclea diderrichii</i>	8	68,273	DABEMA	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	120	1 153,199	DIBETOU	<i>Lovoa trichlioides</i>	43	369,070	DOUSSIE	<i>Afzelia bipindensis</i>	5	33,357	EBIARA	<i>Berlinia bracteosa</i>	11	56,595	IROKO	<i>Milicia excelsa</i>	2	23,210	IZOMBE	<i>Testulea gabonensis</i>	30	329,167	KEVAZINGO(*)	<i>Guibourtia tessmannii</i>	78	1 074,243	KOSSIPO	<i>Entandophragma candollei</i>	14	186,166	MOVINGUI	<i>Distemonanthus benthamianus</i>	52	305,577	OKAN	<i>Cylicodiscus gabunensis</i>	837	8 472,217	OKOUME	<i>Aucoumea klaineana</i>	2 408	23 105,859	PADOUK	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	493	4 496,052	PAU ROSA	<i>Swartzia fistuloides</i>	9	37,306	SAPELLI	<i>Entandophragma cylindricum</i>	10	126,832
Nom de l'UFA	Localisation	Concessionnaire	Superficie (ha)																																																																																		
CFAD BONUS HARVEST	Provinces de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo, République du Gabon	BONUS HARVEST SA	128 000																																																																																		
Nom commercial	Nom scientifique	Nombre de pieds	Volume prévisionnel (m ³)																																																																																		
AGBA	<i>Gossweilerodendron balsamiferum</i>	14	160,029																																																																																		
ANDOUNG	<i>Monopetalanthus spp</i>	145	1 306,851																																																																																		
BELI	<i>Paraberlinia bifoliolata</i>		27 038,295																																																																																		
BILINGA	<i>Nauclea diderrichii</i>	8	68,273																																																																																		
DABEMA	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	120	1 153,199																																																																																		
DIBETOU	<i>Lovoa trichlioides</i>	43	369,070																																																																																		
DOUSSIE	<i>Afzelia bipindensis</i>	5	33,357																																																																																		
EBIARA	<i>Berlinia bracteosa</i>	11	56,595																																																																																		
IROKO	<i>Milicia excelsa</i>	2	23,210																																																																																		
IZOMBE	<i>Testulea gabonensis</i>	30	329,167																																																																																		
KEVAZINGO(*)	<i>Guibourtia tessmannii</i>	78	1 074,243																																																																																		
KOSSIPO	<i>Entandophragma candollei</i>	14	186,166																																																																																		
MOVINGUI	<i>Distemonanthus benthamianus</i>	52	305,577																																																																																		
OKAN	<i>Cylicodiscus gabunensis</i>	837	8 472,217																																																																																		
OKOUME	<i>Aucoumea klaineana</i>	2 408	23 105,859																																																																																		
PADOUK	<i>Pterocarpus soyauxii</i>	493	4 496,052																																																																																		
PAU ROSA	<i>Swartzia fistuloides</i>	9	37,306																																																																																		
SAPELLI	<i>Entandophragma cylindricum</i>	10	126,832																																																																																		

	SIPO	<i>Entandophragma utile</i>	6	78,932
	TALI	<i>Erythrophleum ivorensis</i>	158	1 164,277
	TOTAL			68 511,263
	(*) L'exploitation du Kevazingo sur le territoire Gabonais étant suspendue à titre conservatoire, les données sur cette essence sont collectées pendant les inventaires d'exploitation mais sont retirées des effectifs et volumes autorisés à la récolte.			
Changes to certificate scope since last audit:	N/A			
Certificate Sites or Group members				
<input type="checkbox"/> In place of below table, details are found in Exhibit [ENTER NUMBER OF EXHIBIT]				
Site 1:				
Site name:	DIRECTION GENERALE BONUS HARVEST LIBREVILLE			
Site Address/ Tel/Web/Email:	BP : 2 473, Libreville (GABON) Tel : (241) 01 70 57 07 Fax : (241) 01 70 57 07			
Site Activity:	Broker/trader without physical handling			
Product Scope:	Débités			
Site visited during audit:	<input checked="" type="checkbox"/>			
Site 2				
Site name:	USINE BONUS HARVEST DE MOUKOUAGNIO			
Site Address/ Tel/Web/Email:	BP : 2 473, Libreville (GABON) Tel : (241) 01 70 57 07 Fax : (241) 01 70 57 07			
Site Activity:	Primary Manufacturer			
Product Scope	Grumes Débités			
Site visited during audit:	<input checked="" type="checkbox"/>			
Site 3				
Site name:	CFAD BONUS HARVEST			
Site Address/ Tel/Web/Email:	BP : 2 473, Libreville (GABON) Tel : (241) 01 70 57 07 Fax : (241) 01 70 57 07			
Site Activity:	Forest Manager			
Product Scope	Grumes			
Site visited during audit:	<input checked="" type="checkbox"/>			

Evaluation Process

Audit team:

Paul Alain ESSOUNGA BENGA-Chef d'équipe d'audit

Paul Alain est un ingénieur forestier camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme gestionnaire des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB et FSC).

Paul Alain est également un auditeur FSC FM et CoC depuis de nombreuses années. Il a été membre d'équipe d'audits au Cameroun, Congo et au Gabon depuis plus de 7 ans pour le compte de Rainforest Alliance, NEPCo et Preferred By Nature.

Paul Alain a été auditeur pour la certification Vérification of Legal Conformity (VLC) qui est un certificat privé de légalité délivré par Rainforest Alliance pour les entreprises de gestion forestière. Il a été membre d'équipes d'audits pour cette certification au Cameroun et en République du Congo.

Paul Alain a été formé sur la certification LegalSource délivrée par NEPCo et Preferred By Nature. Il a participé à plusieurs audits de certification sur la norme LegalSource en Afrique Centrale.

Abdallah POUIMBOUDEM MOUCHILI-Expert technique

Abdallah est un ingénieur forestier avec une expérience dans l'exploitation, l'aménagement et la certification forestière. Il a tour à tour occupé depuis 2013 les postes de responsable suivi exploitation, responsable chaîne de contrôle, auditeur interne et responsable aménagement et certification au sein des entreprises forestières certifiées en Afrique centrale.

Abdallah a également suivi plusieurs formations, dont celle d'auditeur FSC / OLB FM auprès de Bureau Veritas (2015) et Rainforest Alliance (2018) ; celle d'auditeur FSC CoC auprès de Rainforest Alliance (2018) et celle d'auditeur gestion forestière PAFC bassin du Congo auprès le Bureau Veritas (2022).

Abdallah est aujourd'hui consultant indépendant intervenant sur les aspects en relation avec le secteur forestier.

Protet ESSONO ONDO-Expert technique

Protet est Ingénieur forestier spécialisé en Développement rural depuis 2004 de l'Université de Bobo-Dioulassa (Burkina Faso) et a développé une riche expérience en Gestion des ressources naturelles, Appui aux organisations de la Société civile et communautaires. Après avoir exercé à Rougier Gabon (CFAD de l'Ogooué-Ivindo) en 2006, il intègre l'ONG gabonaise Brainforest comme Chef de projet en 2007 puis Coordonnateur des programmes de 2009 à 2017, et par ailleurs Coordonnateur de la Plateforme de la Société civile gabonaise « Gabon Ma Terre Mon Droit (GMTMD) » (de 2011 à janvier 2018). Depuis 2017, il est freelance et officialise la création du Cabinet ESSONO ONDO pour le Social et l'Environnement (CEO-SE) en 2019. Il a suivi plusieurs formations en lien avec la gestion durable des forêts, la certification FSC par le WWF Gabon en 2018 et est membre du Forum de développement des nouvelles normes de certification PAFC Bassin du Congo

<p>Description of Audit Process:</p>	<p>L'audit initial 2022 de la société BONUS HARVEST SA s'est déroulé totalement en présentiel. Il a été réalisé par 3 auditeurs mobilisés pour cette mission.</p> <p>Préalablement à la descente de terrain des auditeurs, les preuves documentaires ont été envoyées par l'entreprise pour consultation.</p> <p>Conformément aux règles d'audit, une réunion d'ouverture s'est déroulée à la Direction générale de l'entreprise à LIBREVILLE en présence du Directeur Général de l'entreprise.</p> <p>Par la suite, une réunion d'ouverture a également eu lieu sur le principal site de l'entreprise à MOUKOUAGNIO où étaient présents le personnel de la cellule d'aménagement du site et les Responsables de la scierie.</p> <p>L'audit s'est terminé par une réunion de clôture dans les locaux de la Direction générale de l'entreprise à LIBREVILLE avec la participation du Directeur Général.</p> <p>Les auditeurs ont pu physiquement visiter les principaux sites d'activité de l'entreprise notamment la Direction Générale à Libreville, l'AAC 2-3 en cours d'exploitation dans la CFAD BONUS HARVEST, les AAC 2-1 et 2-2 dans lesquelles les activités d'exploitation forestière sont terminées, l'usine de MOUKOUAGNIO 2 et les villages riverains de la CFAD BONUS HARVEST.</p> <p>Vu le temps imparti à la phase terrain de l'audit, le port maritime d'OWENDO par lequel l'entreprise assure ses opérations d'exportation de produits n'a pas pu être visités par les auditeurs.</p> <p>Le programme de l'audit a été déroulé comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="504 981 1407 2051"> <thead> <tr> <th data-bbox="504 981 1091 1043">Activités</th> <th data-bbox="1096 981 1407 1043">Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="504 1050 1091 1113">Arrivée des Auditeurs à Libreville Nuitée des auditeurs à Libreville</td> <td data-bbox="1096 1050 1407 1113">Dimanche 05/06/2022</td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1120 1091 1442">Réunion d'ouverture à la Direction Générale de BONUS HARVEST Consultation des preuves documentaires disponibles à la Direction Générale Pause-déjeuner Suite consultation preuves documentaires Départ pour la Gare d'Owendo Voyage Owendo-Lastourville</td> <td data-bbox="1096 1120 1407 1442">Lundi 06/06/2022</td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1449 1091 1675">Arrivée à la Gare de Lastourville Rencontre avec les représentants des Administrations à Koulamoutou (Eaux et Forêts, CNSS, CNAMGS, Environnement, Inspection du travail) Départ pour la base-vie de BONUS HARVEST</td> <td data-bbox="1096 1449 1407 1675">Mardi 07/06/2022</td> </tr> <tr> <td data-bbox="504 1682 1091 2051">Réunion d'ouverture à la base-vie BONUS HARVEST Rencontre avec les Délégués du Personnel Visite du chantier d'exploitation actif (AAC en cours d'exploitation) Visite des villages riverains/Visite des réalisations sociales (jour 1) Echanges avec le DRH et analyse des dossiers du personnel Point entre les auditeurs</td> <td data-bbox="1096 1682 1407 2051">Mercredi 08/06/2022</td> </tr> </tbody> </table>	Activités	Date	Arrivée des Auditeurs à Libreville Nuitée des auditeurs à Libreville	Dimanche 05/06/2022	Réunion d'ouverture à la Direction Générale de BONUS HARVEST Consultation des preuves documentaires disponibles à la Direction Générale Pause-déjeuner Suite consultation preuves documentaires Départ pour la Gare d'Owendo Voyage Owendo-Lastourville	Lundi 06/06/2022	Arrivée à la Gare de Lastourville Rencontre avec les représentants des Administrations à Koulamoutou (Eaux et Forêts, CNSS, CNAMGS, Environnement, Inspection du travail) Départ pour la base-vie de BONUS HARVEST	Mardi 07/06/2022	Réunion d'ouverture à la base-vie BONUS HARVEST Rencontre avec les Délégués du Personnel Visite du chantier d'exploitation actif (AAC en cours d'exploitation) Visite des villages riverains/Visite des réalisations sociales (jour 1) Echanges avec le DRH et analyse des dossiers du personnel Point entre les auditeurs	Mercredi 08/06/2022
Activités	Date										
Arrivée des Auditeurs à Libreville Nuitée des auditeurs à Libreville	Dimanche 05/06/2022										
Réunion d'ouverture à la Direction Générale de BONUS HARVEST Consultation des preuves documentaires disponibles à la Direction Générale Pause-déjeuner Suite consultation preuves documentaires Départ pour la Gare d'Owendo Voyage Owendo-Lastourville	Lundi 06/06/2022										
Arrivée à la Gare de Lastourville Rencontre avec les représentants des Administrations à Koulamoutou (Eaux et Forêts, CNSS, CNAMGS, Environnement, Inspection du travail) Départ pour la base-vie de BONUS HARVEST	Mardi 07/06/2022										
Réunion d'ouverture à la base-vie BONUS HARVEST Rencontre avec les Délégués du Personnel Visite du chantier d'exploitation actif (AAC en cours d'exploitation) Visite des villages riverains/Visite des réalisations sociales (jour 1) Echanges avec le DRH et analyse des dossiers du personnel Point entre les auditeurs	Mercredi 08/06/2022										

	Restitution de la journée	
	<p>Visite du chantier d'exploitation (AAC fermées-Activités post-exploitation)</p> <p>Suite de la visite des villages riverains/visite des réalisations sociales</p> <p>Suite analyse des dossiers du personnel avec le DRH</p> <p>Examen des aspects de gestion de la qualité liés au SDR : politique, responsabilités et compétences, procédures, champ d'application, et autres aspects, Evaluation des procédures, d'analyse des risques et des conclusions, Evaluation des mesures d'atténuation des, risques choisis et mises en œuvre, y compris, tout programme de vérification fournisseur.</p> <p>Point entre les auditeurs</p> <p>Réunion de clôture</p>	Jeudi 09/06/2022
	<p>Voyage Moukouagnio 2-Aéroport de Mvengué</p> <p>Voyage retour sur Libreville (par avion)</p> <p>Réunion de clôture à la Direction Générale BONUS HARVEST</p> <p>Nuitée des auditeurs à Libreville</p>	Vendredi 10/06/2022
	<p>Test COVID des auditeurs</p> <p>Consultation des documents mis à disposition par l'entreprise</p>	Samedi 11/06/2022
	Voyage retour des auditeurs	Dimanche 12/06/2022
Actions taken by Organization prior to report finalization:	None	
Notes for the next audit:	None	

C. Audit Findings

Audit Conclusion:	
Organisation approved: Minor non-conformance(s) issued	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation not approved: Choose an item.	<input type="checkbox"/>
Additional comments: [Add as applicable]	

Non-Conformances

Non-conformance reports (NCRs) describe the non-conformances identified during audits. NCRs include defined timelines for the Organisation to demonstrate conformance. MAJOR non-conformances issued during assessments/reassessments shall be closed prior to issuance of the certificate. MAJOR non-conformances issued during annual audits shall be closed within the timeline specified in the NCR, or result in certificate suspension. Where applicable, all non-conformances against standard requirements are shown below:

Non-Conformance #:	01/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-LegalSource Due diligence checklist critère 4.3 4.3 The Organization shall have and implement a complaints procedure to address substantiated complaints related to the production or sourcing of material, including: <ul style="list-style-type: none"> 4.3.1 assessment of evidence provided in the complaint within two (2) weeks of its receipt; 4.3.2 in cases where evidence is considered relevant, implementation of appropriate corrective actions; and, 4.3.3 maintenance of records of all complaints received and actions taken. 	
Description of Non-conformance:		
<p>La société BONUS HARVEST SA a présenté aux auditeurs la procédure de remédiation (Exhibit 4-Procédure de remédiation BONUS HARVEST SA) élaborée pour encadrer la gestion des plaintes provenant des parties prenantes aux activités de l'entreprise relatives à la production et à l'approvisionnement en produits bois.</p> <p>La consultation de la procédure (section 2.2-Plainte provenant d'un tiers) a permis aux auditeurs de constater que celle-ci prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enregistrement de la plainte ; - Un examen de la validité de la plainte associée à une communication avec les parties plaignantes ; - Un enregistrement de la prise en charge de la plainte. <p>Toutefois, la procédure n'est pas explicite sur le délai de traitement des plaintes reçues et de communication avec les parties concernées tel que recommandé par les exigences du critère.</p>		
Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.	

	Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	PENDING
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	02/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, indicateur 1.3.9</p> <p>Field verifications shall indicate that the requirements described in the management/harvesting plans are adhered to in the field.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Le plan d'aménagement de la CFAD a été révisé en septembre 2018 et approuvé par l'administration forestière le 21 Novembre 2018 (cf. lettre N° 001349/MEFEDD/SG/DDF/SACF-DDF/SACF/AMC/Lettre/13 novembre 2018).</p> <p>De manière générale, l'entreprise met en œuvre les prescriptions de son plan d'aménagement relatives au respect des DMA, au respect des essences objectifs, à la protection et la matérialisation des tiges d'avenir lors des travaux d'exploitation (abatage, débardage, etc.), à la préservation des essences interdites, à la protection des zones sensibles (berges des cours d'eau, zones de fortes pente, etc.) au respect des limites, à la mise en œuvre de son programme de formation en gestion forestière durable, etc.</p> <p>Cependant, dans la section 8.15 de son plan d'aménagement, l'entreprise doit prendre des mesures spécifiques pour certaines essences de sa CFAD qui risqueraient d'être en déficit de population lors de la prochaine rotation à travers la mise en place d'une pépinière pour le reboisement des zones fortement dégradées par l'exploitation forestière.</p> <p>La visite de la CFAD a permis aux auditeurs de constater l'absence d'une pépinière sur le site et l'absence d'activités de reboisement depuis le démarrage de la mise en œuvre des prescriptions du plan d'aménagement révisé de la CFAD BONUS HARVEST.</p> <p>Toutefois, cet écart ne concerne qu'une des prescriptions du plan d'aménagement, car l'entreprise met en œuvre de façon générale les autres prescriptions de son plan d'aménagement.</p>		
Corrective action request:	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organization:	PENDING	

Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	03/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, indicateur 3.1.3</p> <p>Tree species or selected trees found within the FMU for which felling is prohibited shall be listed in operational plans.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>L'analyse des documents de gestion (plan d'aménagement, plan de gestion et Plans Annuels d'Opération 2020 et 2021 a permis aux auditeurs d'identifier les essences d'arbres interdites à l'exploitation recensés dans la CFAD lors des inventaires d'aménagement et pour lesquels l'abattage est interdit.</p> <p>Il s'agit notamment du Moabi (<i>Baillonella toxisperma</i>), l'Andok (<i>Irvingia gabonensis</i>), le Douka (<i>Tieghemella Africana</i>) et l'Afo (<i>Poga oleosa</i>) (dont l'exploitation est interdite conformément aux dispositions du Décret n° 137/PR/MEFEPA du 4 février 2009) et du Kévazingo (<i>Guibourtia Pellegriniana</i>) (dont l'exploitation est interdite conformément aux dispositions du Décret n° 009/PR/MMFE du 19 mars 2018).</p> <p>Cependant, mis à part le Kévazingo qui a été inventorié (tiges et volumes) dans les PAO 2020 et 2021, les effectifs et la localisation des quatre autres essences interdites d'exploitation ne sont pas connus.</p> <p>Toutefois, bien que ces essences ne soient pas inventoriées lors des travaux d'inventaires d'exploitation, l'entreprise prend des mesures pour les marquer à la rubalise durant les travaux d'exploitation (ouverture route, débardage et abattage) afin d'assurer leur protection pendant les activités.</p> <p>Dans le cadre du monitoring des activités de l'entreprise, un suivi post-exploitation n'est toutefois pas réalisé pour évaluer le niveau de destruction de ces essences interdites par les activités forestières sur les sites d'activité choisis.</p>		
Corrective action request:	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organization:	PENDING	
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING	
NCR Status:	OPEN	
Comments (optional):		

Non-Conformance #:	04/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, indicateur 3.1.7</p> <p>Forest management activities shall be conducted in accordance with approved plans and legislation.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Conformément aux dispositions légales applicables, BONUS HARVEST SA a élaboré en 2015 pour sa CFAD un Plan d'Aménagement qui a été révisé en 2018 et approuvé par l'administration forestière le 21 Novembre 2018 (cf. lettre N° 001349/MEFEDD/SG/DDF/SACF-DDF/SACF/AMC/Lettre/13 novembre 2018).</p> <p>Ce plan d'aménagement prévoit des objectifs écologiques spécifiques en matière d'exploitation forestière à impact réduits (EFIR). Pour sa mise en œuvre, l'entreprise a entrepris en partenariat avec certaines organisations (BF Consult, WWF, Mariane Forêt Gabon international, etc.) une série de formation pour le renforcement des capacités techniques de son personnel.</p> <p>Concernant le débardage, l'entreprise a formé son personnel aux techniques de planification des pistes de débardage (cf. rapport de coaching – Proforma 5 et 9 de BF Consult) et a mis en place une procédure triage pistage (réf. BH/EXP/PROC/01-02) afin de limiter le plus possible les impacts environnementaux et optimiser les coûts d'exploitation. La visite des sites d'exploitation en activité (AAC 3-2 de 2021) a permis aux auditeurs de constater la mise en œuvre effective des dispositions de cette procédure.</p> <p>L'entreprise a également formé son personnel sur la gestion des aspects relatifs à la protection de la faune dans sa CFAD. La prise en compte de cet aspect dans la CFAD est appréciable car les auditeurs ont constaté une forte densité animale dans la CFAD avec peu de cas constatés ou déclarés de braconnage.</p> <p>Les descentes terrain ont permis également de constater la mise en œuvre de la procédure d'ouverture et d'entretien route (réf. BH/EXP/PROC/06-01) afin de limiter le plus possibles les impacts néfastes sur l'environnement des activités d'ouverture de route et de construction d'ouvrages.</p> <p>L'entreprise a formé ses abatteurs sur les techniques d'abattage contrôlé (cf. rapports de formation de juillet 2020, de décembre 2021 et e-learning d'avril 2022) et a actualisé sa procédure d'abattage contrôlé (réf. BH/EXP/PROC/02-02) mais la mise en œuvre et le suivi de ces formations ne sont pas effectifs.</p> <p>Cependant, L'analyse des souches observées sur le terrain par les auditeurs (numéros d'abattage 1106, 1227, 1229, 1228, 1598, 1597, 1605, 1097,1094, 1096) a indiqué des insuffisances en matière de qualité d'abattage, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les aspects épaulement et matérialisation des charnières ; - La présence d'arraches sur les pieds abattus au niveau de la coupe d'abattage et de la charnière ; - La matérialisation insuffisante des entailles de direction ; - Les coupes d'abattage discontinue et la mauvaise évaluation des directions de chutes. <p>En outre, l'entreprise n'a pas mis en place un système lui permettant d'évaluer de façon continue ses abatteurs afin d'identifier des anomalies et y apporter des mesures correctives.</p>		
Corrective action request:	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	

Evidence Provided by Organization:	PENDING
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	05/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, Indicateurs 1.3.7 et 3.2.1</p> <p>Indicateur 1.3.7 If legally required, harvesting restrictions shall be identified in management plans and maps.</p> <p>Indicateur 3.2.1 If required by the legislation, all legally protected areas (including species habitats) shall be included in the management plan or related documentation.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Le plan d'aménagement de la CFAD a été révisé en septembre 2018 et approuvé par l'administration forestière le 21 Novembre 2018 (cf. lettre N° 001349/MEFEDD/SG/DDF/SACF-DDF/SACF/AMC/Lettre/13 novembre 2018).</p> <p>La réglementation définit le canevas à suivre lors de l'élaboration des plans d'aménagement et la typologie des séries (notamment les séries autres que ceux de production) et les critères de leur classement.</p> <p>Il a été noté que la version révisée du Plan d'Aménagement n'a pas défini des zones de protection nécessaire à la préservation des espèces fauniques et des zones sensibles identifiées lors des inventaires de faune et de flore de la CFAD (cf. Rapports d'étude biodiversité flore et faune de janvier 2011.)</p> <p>Cependant, l'entreprise a entamé un processus fin de pallier à ce problème via les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La caractérisation de la faune et la mise en place des mesures de gestion avec l'accompagnement de l'expertise technique du WWF et de BF Consult. A ce jour, 32 pièges photographiques (caméras-pièges) ont déjà été installés dans la partie Nord de la CFAD. Lors de la visite terrain, Les auditeurs ont pu en observer trois (caméras N° 000161, 000168 et 000171) ; - L'identification et la mise en œuvre des mesures de protection des HVC de types 1.2 (espèces menacées ou en danger) et 1.3 (espèces endémiques) ; - Le projet de délimitation d'une série de protection à travers la prise en compte de l'historique d'exploitation, la pression anthropique, les écosystèmes rares/sensibles et la biodiversité animale et végétale toujours via l'accompagnement technique de BF Consult. <p>Au moment de l'audit, l'entreprise avait commencé sa collaboration avec le WWF mais était encore à la phase de signature des accords avec BF Consult.</p> <p>Le RNC est émis car l'entreprise a entrepris des actions pour corriger le manquement causé par l'absence de zones de protection dans le Plan d'aménagement révisé de la CFAD BONUS HARVEST mais le résultat final du processus (révision du plan d'aménagement de la CFAD pour proposer des zones de protection) n'est pas encore atteint car certaines activités n'avaient pas encore démarré au moment de l'audit.</p>		
Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-	

	dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	PENDING
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	06/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, Indicateur 3.3.1 If legally required, Environmental and/or Social Impact Assessments shall be in place and approved by the legally Competent Authority.	
Description of Non-conformance:		
<p>BONUS HARVEST SA a acquis sa CFAD après validation par l'administration forestière de la demande de scission demande de scission de la CFAD BONUS HARVEST-CIPLAC (cf. lettre N° 0308/MFEPRN/DGF/DDF/SACF du 17/06/2014). Depuis lors, elle n'a jamais eu à mener une étude d'impact environnementale pour sa concession forestière.</p> <p>L'Administration Environnementale, à travers l'arrêté N° 0006/MEFMEPCPAT/SG/DGEPN du 21 février 2022 fixant les procédures de mise en conformité environnementale dispose que les titulaires d'exploitations forestières n'ayant pas encore fait d'EIE doivent dans un délai de 06 mois à partir du 21/02/2022 procéder à la mise en conformité de leurs activités.</p> <p>L'entreprise a procédé dès le 20/09/2021 à la soumission d'un avis de projet pour la mise en conformité de sa CFAD avec accusé de réception de l'Administration en charge de l'Environnement le 23/09/2021.</p> <p>Suite à l'absence de réponse de l'Administration Environnementale sur son Avis de Projet, l'entreprise a procédé à une relance par courrier le 02/02/2022.</p> <p>L'Administration a répondu favorablement à cette dernière requête en organisant une visite de site du 21 au 26 février 2022. Suite à cette visite, l'Administration a formulé des recommandations à l'attention de l'entreprise (cf. lettre du 12/04/2022).</p> <p>A la suite de ces recommandations, l'entreprise a rédigé les TDR de l'Etude d'Impact Environnementale (EIE) de la CFAD et les a transmis à l'Administration en charge de l'environnement le 13/05/2022.</p> <p>Le dossier est resté sans suite jusqu'au moment de l'audit. Ce qui laisse peser un risque de non-respect par l'entreprise des délais de mise en conformité requis par l'arrêté N° 0006/MEFMEPCPAT/SG/DGEPN du 21 février 2022.</p>		
Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent	

	d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	PENDING
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	07/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, Indicateur 3.3.4</p> <p>Environmental requirements related to forest management and plantation establishment such as legal requirements for road construction, management of watercourses, use of fire, use of chemicals, fuel use and storage, limitations of conversion etc. shall be adhered to.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>La société BONUS HARVEST SA a mis en place une procédure de réalisation des contrôles HSE (Ref.BH/HSE/PROC/01-02) qui établit les directives de réalisation des contrôles Hygiène sécurité et environnement (HSE) afin de répondre aux exigences environnementales. Cette procédure prévoit entre autres le contrôle des installations de distribution des hydrocarbures.</p> <p>Lors de la visite du chantier d'exploitation dans l'AAC 3-2, les auditeurs ont observé que le ravitaillement des engins en forêt se fait via un cubitainer positionné derrière un pick-up. En outre, le bac de rétention sur lequel est déposé le cubitainer est une caisse non étanche confectionnée par un assemblage de planches de bois. L'ensemble des éléments observés n'est pas conforme au regard des exigences environnementales en matière de gestion des hydrocarbures.</p> <p>Cependant, il ressort de l'entretien que les auditeurs ont eu avec le personnel en charge du ravitaillement des engins qu'il a été suffisamment sensibilisé sur les questions relatives à la gestion des déversements accidentels conformément à l'instruction de travail sur la gestion des pollutions ponctuelles (Réf. BH/HSE/IT/01-02). En outre, nous n'avions pas observé une fuite d'hydrocarbure vers le sol.</p> <p>Le RNC est émis à cause du risque de pollution par les hydrocarbures, occasionnée par le système de ravitaillement en carburant des engins en forêt qui peut être source de déversements</p>		
Corrective action request:	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organization:	PENDING	
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING	

NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	08/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>

Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, Indicateur 3.4.1 Occupational health and safety requirements shall be observed by all personal involved in forest management/harvesting activities.
------------------------------------	---

Description of Non-conformance:

La visite des différentes bases-vie dans lesquelles l'entreprise loge son personnel a permis aux auditeurs de constater un état de dégradation général des anciennes habitations dont la modification par les travailleurs pour installer des douches a entraîné le pourrissement du plancher des habitations. De façon générales les anciennes toilettes et les douches des différentes bases-vie sont dans un état de dégradation avancé présentant des risques d'écroulement (base-vie Moukouagnio 2, Cité Okan, cité Okoumé). Dans certains cas, le constat d'écroulement des toilettes a pu être fait pendant l'audit (Cité Okan).

Cette situation de dégradation des habitations concerne également les habitations du camp des cadres asiatiques localisé à proximité des bureaux Administratifs et de la scierie. Les auditeurs ont constaté une stagnation permanente d'eau sous les toilettes et douches. Cette situation de dégradation de l'habitat touche aussi les bureaux Administratifs dont les piliers faits en rondins de bois sont dans un état de dégradation avancé.

L'entreprise est au courant de cette situation et a commencé la réfection des bâtiments par la base-vie principale sur laquelle 3 blocs de nouveaux bâtiments d'habitation avec douches et points d'aisance ont été construits.

L'utilisation des bâtiments dégradés est également interdite sur les bases-vie et le suivi accompagné de la sensibilisation est effectué par les chefs de camps.

L'avant-projet Sommaire (APS) signé par l'entreprise avec le bureau d'étude BF Consult qui réalise un accompagnement auprès de BONUS HARVEST dans le cadre du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) prévoit la réfection progressive des bâtiments des base-vie BONUS HARVEST.

La construction de nouveaux blocs de bâtiments marque le début de la mise en œuvre effective des activités de l'APS.

Au vu de l'impact financier de l'activité de construction des bâtiments, douches et latrines et après consultation de la programmation prévue dans l'APS, un délai de 12 mois permettra aux auditeurs de vérifier la continuité et le niveau d'avancement de la mise en œuvre effective du programme de construction/réhabilitation des habitations des bases-vie BONUS HARVEST.

Pour remédier à cette situation connue de l'entreprise, un programme de construction de nouvelles cases et de nouvelles toilettes et douches est en cours et la qualité des nouveaux bâtiments a pu être observée pendant l'audit.

D'autre part, pour assurer la disponibilité permanente d'une eau potable dans ses différentes bases-vie, la société BONUS HARVEST a mobilisé une entreprise spécialisée qui a creusé un forage à plus de 200 m de profondeur afin d'obtenir une eau provenant des nappes phréatiques profondes qui sont de meilleure qualité. Les tests effectués sur l'eau provenant de ce forage ont présenté de bonnes caractéristiques physico-chimiques mais avec une analyse microbiologique montrant la présence de microorganismes (Escherichia coli, coliformes, micro-organismes sulfito-réducteurs) rendant l'analyse non conforme.

L'entreprise a procédé à une analyse de l'eau de forage à la sortie du forage et au niveau de la base-vie. Les résultats similaires ont montré la présence de microorganisme et abouti au caractère non-conforme de l'analyse.

Cette eau étant déjà utilisée par les habitants des différentes bases-vie, il serait souhaitable que la situation de la présence de microorganismes dans l'eau de boisson soit résolue afin d'assurer une totale potabilité de l'eau de boisson distribuée aux travailleurs.

L'examen du registre des consultations de l'infirmier et les échanges avec le personnel du service médical et les travailleurs de l'entreprise ont permis de constater qu'il n'existe pas un niveau élevé de maladies particulières liées à la qualité de l'eau sur les bases-vie de la société BONUS HARVEST même pour les enfants. La pathologie principale sur les bases-vie est le paludisme.

Le RNC est émis afin de s'assurer que le programme de construction de nouveaux bâtiments et toilettes permette au personnel de se retrouver dans de meilleures conditions d'Hygiène et de sécurité et pour assurer la disponibilité d'une eau totalement potable sur les bases-vie de l'entreprise.

Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	PENDING
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	09/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, Indicateur 3.5.3 Persons involved in forest management/harvesting activities shall hold required certificates of competency for the function(s) they carry out.	
Description of Non-conformance:		
<p>La consultation des dossiers des employés sur la base des postes de travail occupés montre que chaque employé semble avoir les compétences requises pour le poste occupé.</p> <p>Il se pose toutefois le problème de l'absence d'une véritable politique interne de suivi des carrières des employés vu l'absence d'un plan de carrières au sein de l'entreprise.</p> <p>En effet, les entretiens avec les délégués du personnel, ont permis aux auditeurs de constater qu'il existe une revendication qui a été soulevée par le personnel concernant le changement de catégories dont ils ne comprennent pas le mécanisme.</p> <p>Au niveau du service des ressources humaines, il n'existe pas une procédure expliquant comment se ferait un changement de catégorie et il n'y a pas de fiche d'évaluation des employés. Il y a donc nécessité à élaborer une procédure de gestion des carrières des employés au sein de Bonus Harvest.</p> <p>Par ailleurs, des échanges avec le personnel de la scierie et du service des ressources humaines, il apparaît qu'il y a un déficit de communication sur le modèle de calcul de la prime de production à la scierie que les employés ne comprennent pas et contestent.</p> <p>Dans leur grande majorité, les employés de la scierie estiment qu'ils sont floués dans leur calcul de leur prime de production. Ceci est susceptible de créer des tensions sociales. Il est donc</p>		

judicieux d'améliorer la communication avec les employés pour mieux comprendre et élaborer une procédure sur le calcul et le paiement de la prime de production.	
Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	PENDING
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	10/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, Indicateur 4.2.1 Stakeholder consultation shall confirm that legal requirements related to Free, Prior and Informed Consent were observed where third-parties' rights have been relinquished to a third party.	
Description of Non-conformance:		
<p>Bien que la société BONUS HARVEST SA ait débuté ses activités d'exploitation forestière avant qu'un véritable processus CLIP n'ait été initié, la société a tout de même lancé le processus en début 2022 par des consultations et des activités de cartographie participative des terroirs (ou finages) villageois auprès des populations des villages riverains à sa CFAD.</p> <p>Toutefois, au moment de l'audit, après consultation des cartes participatives produites par chaque village et des entretiens avec les villages concernés, les auditeurs constatent un non-respect de la méthodologie de la cartographie participative et du Mémo N°1 Fonctionnement du CLIP de Bonus Harvest (point 2.2).</p> <p>Les cartes ont été validées par les communautés sur la base des informations recueillies lors de l'étape des cartes au sol dans le village. Dans tous les villages visités, tous affirment que l'étape de la collecte des données en forêts (relevés des points GPS des sites et zones d'activités coutumières) n'a pas été faite en dehors des exercices de collecte de quelques points autour du village lors des formations des cartographes locaux (ou cartographes villageois).</p> <p>Ceci pose le problème de l'identification, la localisation et matérialisation des sites sur le terrain. Ce qui risquera d'engendrer des soucis pour leur protection (Titre 2.3 Formalisation du CLIP du Mémo N°1).</p> <p>Il y a donc lieu d'améliorer et de finaliser le processus de cartographie participative par la prise des points GPS des sites et zones d'activités communautaires en forêts. Ces sites et zones seront alors matérialisés sur les cartes. Les limites des terroirs (ou finages) villageois devraient également être matérialisées sur les cartes produites et les mettre en rapport avec les limites de la CFAD.</p>		
Corrective action request:	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-	

	conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	PENDING
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	11/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Legal compliance at forest level, Indicateur 4.3.1</p> <p>Stakeholder consultation shall confirm that indigenous/ traditional people's established rights are not violated in relation to forest management/harvesting activities.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Bien que les études socio-économiques réalisées en 2010 lors de l'élaboration de la première version du plan d'aménagement de la CFAD BONUS HARVEST n'aient pas été actualisées, sa consultation a permis aux auditeurs de constater qu'il n'existe pas de populations autochtones identifiées dans la zone.</p> <p>Les relations entre la société et les populations riveraines semblent assez cordiales dans l'ensemble bien qu'il y ait à noter quelques incompréhensions ou petites tensions surtout dues à une mauvaise communication.</p> <p>Bien que la société ait élaboré les procédures de gestion des relations avec les populations riveraines et de gestion des conflits, on constate que ces documents ne sont pas vulgarisés auprès des parties prenantes, et surtout des communautés au voisinage de la CFAD.</p> <p>Certaines doléances et sollicitations reviennent presque dans tous les villages concernant le déficit de prise en charge des actions sociales en dehors des FDL.</p> <p>C'est ainsi par exemple que le problème de transport sur l'axe Base-vie de Bonus Harvest jusqu'à Lastoursville est revenu dans les villages visités qui espéraient qu'avec les difficultés de transport (rareté des véhicules) sur cette voie, Bonus Harvest aurait pu faciliter leur transport lorsque ses véhicules passent et s'il y a des places libres.</p> <p>La problématique de la gestion de l'école publique situé au village Ndingui (Regroupement Mandzi-Kida) est toujours pendante en rapport avec les rémunérations des 3 maitresses de l'école qui seraient en deçà du SMIG. Elles seraient payées à 100 000 FCFA/mois.</p> <p>Bonus Harvest devait, non seulement sensibiliser les populations riveraines sur ses procédures de gestion des relations avec les populations riveraines et de gestion de conflits, mais surtout mettre en place des mécanismes de communication sur ses actions sociales hors FDL afin d'anticiper sur de potentielles tensions sociales qui pourraient survenir du fait des incompréhensions.</p>		
Corrective action request:	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	

Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	PENDING
Findings for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OPEN
Comments (optional):	

Observations

Observations (Obs) are issued for the early stages of a problem which does not in and of itself constitute a non-conformance, but which the auditor considers may lead to a future non-conformance if not addressed by the Organisation or where general improvements may be made. Where applicable, all observations are shown below:

Observation #:	01/22
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section E-LegalSource Due Diligence Checklist, critère 8.1</p> <p>8.1 The Organization shall develop and implement efficient and justified measures for mitigating any specified risks for any of the categories in 7.3.1, 7.3.2 or 7.3.3 and shall take the following actions, where applicable</p> <p>8.1.1 For specified risk of legal violations related to forest harvesting activities in the country or area of harvest, the Organization shall ensure compliance with the relevant requirements in Annex 1</p> <p>8.1.2 For specified risk of legal violations in relation to transport and trade of the products, including declaration and classification of the material for Customs, the Organization shall ensure compliance with relevant requirements of Annex 2.</p> <p>8.1.3 For specified risk of the material being mixed or substituted with other material of illegal or unknown origin somewhere during transport, processing or storage, the Organization shall ensure appropriate controls.</p>
Description of Observation:	<p>La consultation du tableur d'analyse de risques (Exhibit 5-Tableur d'analyse des risques BONUS HARVEST SA) a permis aux auditeurs de constater que des mesures de contrôle sont prévues pour les risques identifiés.</p> <p>La consultation de la procédure d'évaluation et d'atténuation des risques (Exhibit 6- Procédure d'évaluation et d'atténuation des risques BONUS HARVEST SA) a permis aux auditeurs de constater que l'évaluation des risques est réalisée sur la base du tableur d'analyse des risques. La procédure recommande qu'après l'identification, la description et la caractérisation de chaque risque, des mesures d'atténuation soient définies et les supports documentaires associés précisés.</p> <p>L'entreprise n'a toutefois pas précisé dans ses documents si les mesures de contrôle prévues dans le tableur d'analyse des risques correspondent aux mesures d'atténuations recommandées par la procédure d'évaluation et d'atténuation des risques.</p>

Observation #:	02/22
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section F-Legal Compliance at forest level, indicateur 1.1.4</p> <p>In areas with land ownership conflicts, consultation with neighbours, local communities and others shall confirm that land tenure rights are clear.</p>
Description of Observation:	<p>La société BONUS HARVEST SA a élaboré une procédure de gestion des conflits (version 01, Réf. BH/SOE/PROC/03-01 de Juillet 2021) destinée à décrire les actions à mettre en œuvre en cas de conflit avec les populations riveraines.</p>

La procédure de gestion des conflits prévoit l'enregistrements des conflits dans un registre de suivi des conflits et des doléances. Les auditeurs ont constaté qu'il existe un registre physique et numérique de suivi des conflits qui est suivi par l'entreprise.

Toutefois, les entretiens avec les communautés locales et le personnel de l'entreprise ont permis aux auditeurs de constater que l'entreprise n'a présenté aucun élément de vulgarisation de cette procédure auprès des parties prenantes aux activités de l'entreprise.

Les échanges avec les populations riveraines ont permis aux auditeurs de constater que la procédure de gestion des conflits n'est pas diffusée auprès des communautés riveraines.

Les échanges avec les communautés locales n'ont pas relevé l'existence de conflits fonciers entre la société et lesdites communautés.

Observation #:	03/22
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section F-Legal Compliance at forest level, indicateur 3.3.4 Environmental requirements related to forest management and plantation establishment such as legal requirements for road construction, management of watercourses, use of fire, use of chemicals, fuel use and storage, limitations of conversion etc. shall be adhered to.
Description of Observation:	
Lors de la visite de la base-vie et de l'usine de de Moukouagnio 2, les auditeurs ont constaté que les déchets biodégradables (déchets ménagers) et les déchets non-biodégradables (plastiques, ferrailles) sont mélangés au niveau des fosses à déchets. Etant donné que ces fosses sont appelées à être refermées une fois pleines, le mélange de ces déchets équivaut à un enfouissement de déchets non biodégradables.	

Observation #:	04/22
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section F-Legal Compliance at forest level, indicateur 3.4.1 Occupational health and safety requirements shall be observed by all personal involved in forest management/harvesting activities.
Description of Observation:	
La société BONUS HARVEST SA a mis en place une instruction de travail relative à la gestion des extincteurs (Ref.BH/HSE/IT/05-02) dont l'un des objectifs est de garantir le contrôle et le suivi des extincteurs sur la base technique et au chantier d'exploitation.	
Lors de la visite du chantier d'exploitation dans l'AAC 3-2, les auditeurs ont observé la présence de deux extincteurs défectueux sur les engins d'exploitation dont l'un présentait un dépassement de plus d'un an de la date de vérification et l'autre défectueux avec inexistence de la jauge à pression.	
Cette situation ne concerne toutefois que 2 engins sur le chantier d'exploitation car les autres engins examinés pendant l'audit présentaient des extincteurs fonctionnels et vérifiés. La visite de l'usine de transformation a également permis de constater que tous les extincteurs installés étaient fonctionnels et régulièrement vérifiés.	
L'Observation est émise afin que l'entreprise s'assure de façon permanente du bon fonctionnement des extincteurs utilisés en forêt et à l'usine de Moukouagnio 2 y compris les différentes bases-vie.	

Observation #:	05/22
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section F-Legal Compliance at forest level, indicateur 3.4.1 Occupational health and safety requirements shall be observed by all personal involved in forest management/harvesting activities.
Description of Observation:	
<p>Pour la prise en charge sanitaire de ses travailleurs, l'entreprise a installé une infirmerie dans l'usine de Moukouagnio 2 et acquis une ambulance médicalisée pour les évacuations en cas d'urgence.</p> <p>L'infirmerie n'est pas équipée de grilles anti-moustiques ni de moustiquaires. Les infirmiers ne disposent pas d'une salle de repos dédiée et partagent les sanitaires avec les malades parfois contagieux. Lors des évacuations en cas d'urgence, le chauffeur de l'ambulance bénéficie d'une indemnité de déplacement lui permettant de payer son hébergement et sa nutrition sur le site d'évacuation du malade. Le traitement de l'infirmier qui participe à l'évacuation n'est pas le même et celui-ci ne bénéficie d'aucune indemnité dans le cadre de tels déplacements.</p>	

Observation #:	06/22
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section F-Legal Compliance at forest level, indicateur 3.5.8 Stakeholders shall confirm that forced or compulsory labour is not occurring in forest management/harvesting activities.
Description of Observation:	
<p>Les échanges avec les travailleurs et les représentants de l'Administration du Travail ont permis aux auditeurs de constater que le travail forcé n'est pas une pratique existante au sein de la société BONUS HARVEST SA.</p> <p>En effet, l'entreprise obtient régulièrement des autorisations pour réaliser des heures supplémentaires dans ses installations et les horaires de travail sont bien connues.</p> <p>Les sanctions appliquées au personnel sont celles prévues dans le règlement intérieur.</p> <p>Les échanges avec les responsables locaux de l'Administration du travail et des responsables des Ressources Humaines de l'entreprise ont permis aux auditeurs de constater que plusieurs cas de licenciement pour faute lourde ont eu lieu depuis le début de l'année 2022.</p> <p>L'implication des délégués du personnel dans ces démarches qui visent le licenciement sans paiement des droits du personnel n'est pas formellement actée par des Procès-Verbaux signés des parties.</p> <p>L'Observation est émise afin que l'entreprise améliore la gestion des cas de licenciement pour fautes lourdes en associant les délégués du personnel de façon formelle dans les discussions aboutissant aux décisions de licenciement pour faute lourde.</p>	

Observation #:	07/22
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, section F-Legal Compliance at forest level, indicateur 4.1.1 Stakeholder consultation shall confirm that customary rights are observed during forest management/harvesting activities.
Description of Observation:	

La société BONUS HARVEST SA a initié un processus de cartographie participative afin de cartographier les terroirs (finages) villageois et permettre ainsi aux communautés des villages riverains à la CFAD de mieux bénéficier de leurs droits coutumiers. En dehors de quelques incompréhensions, il n'y a pas véritablement de des conflits fonciers signalés.

Suivant l'article 251 du Code forestier et de l'arrêté 105 fixant le modèle de cahier de charges contractuelles (CCC), des CCC ont été signés pour les AAC fermées ou en cours d'exploitation avec tous les villages concernés par l'exploitation de la CFAD BONUS HARVEST.

Suivant la procédure de gestion des relations avec les populations riveraines de la société, un système de suivi des FDL a été mise en place et celui-ci permet une meilleure transparence de le suivi de la gestion des FDL dans chaque village. Les représentants des villages ont au besoin accès au solde de leur fonds avec le détail des dépenses.

Bien que la Responsable du social ait mis en place ce système de suivi de la gestion des FDL (version numérique), il serait judicieux que cette démarche soit formalisée et documentée par l'élaboration d'un véritable document de procédure interne pour automatiser cette procédure de mise à disposition aux populations riveraines concernées de la situation des fonds du FDL dédiés à leur village.

Les populations concernées auraient ainsi accès en permanence au montant du solde du FDL disponible par village auprès de l'entreprise et/ou du compte dédié ouvert à cet effet.